

# Cellule de veille sur l'emploi - Journée d'étude du 20 septembre 2013

**Vendredi 20 septembre 2013**

**Rencontre avec Jean-Patrick GILLE, député d'Indre et Loire à partir du rapport de la commission parlementaire sur les métiers artistiques**

*validé le 7 février 2014*

## Présents

- AVERLAN Joëlle Région Poitou-Charentes
- BARBE Nelly Région Poitou-Charentes
- BARDET Sophie DRAC Poitou-Charentes
- BRUN Maud Région Poitou-Charentes
- CAQUE-MENNEGUERRE Sylvie Agence culturelle du Poitou-Charentes
- DENIS Chantal Région Poitou-Charentes
- DEKONINCK Aurore Pôle Emploi Service
- FOURMOND Christophe Pôle Emploi Service
- GEAY Jacques Pôle Emploi Service
- GÉRARD Anne Ville de Poitiers
- GÉRARD Jocelyne DRAC Poitou-Charentes
- GILLE Jean-Patrick Député d'Indre et Loire
- GODARD Yvan COREPS Languedoc-Roussillon
- GRIMAUD-BROWN Nathalie DRAC Poitou-Charentes
- GUIRIEC Anne SYDCAR-SYNAVI
- JOLY Régine Région Poitou-Charentes
- LÉANDRI Vincent SYNDÉAC
- LEYSSÈNE Marie-Edith URF-CGT
- LELOUP Emilie Cie Productions Merlin/SYNDÉAC
- MAGNANT Céline Syndicat du Cirque de Création
- MANGIN Philippe COREPS Poitou-Charentes
- MARJAULT Nicolas Ville de Niort
- MARTIN Jean-Luc Conseil Général 17
- MASSÉ Patrice URF-CGT
- MICHEU Anne-Christine DRAC Poitou-Charentes
- MOREL VAN HYFTE Axel Région Poitou-Charentes
- MOUSSON Fred URF-CGT
- PARMENTIER Virginie Syndicat du Cirque de Création
- PHILIPPOT Emmanuelle Conseil Général 17
- ROCHE Hugues SYDCAR-SYNAVI
- ROSSARD Aline La Ligue de l'enseignement
- SAULAIS Tiphaine COREPS Bourgogne
- TISON Vincent Attaché parlementaire
- VERRON Fernande Agence culturelle du Poitou-Charentes

- VILLARD Agnès DIRECCTE
- VRIET Thomas Observatoire/Agence culturelle du Poitou-Charentes

## Excusés

- COUTANT Sébastien URF-CGT
- DE FOURNOUX Béatrice AFDAS
- DESAIVRES Christian SYNPASE
- GEAIRON Julie Région Poitou-Charentes
- HERMANN Isabelle SYNDÉAC
- MAZÉ Laure COREPS Languedoc-Roussillon
- MORIN Dominique POLE EMPLOI
- MOUNIER Florent SPFA
- PAROUTY Jean-Luc Ville de Rochefort
- PÉRENNÈS Pascal Région/ Poitou-Charentes Cinéma
- PERRONNET Marie Région/ Poitou-Charentes Cinéma
- POUZET Patrice DIRECCTE
- ROGEON Lionel SMA
- ROTURIER Raphaël Région Poitou-Charentes
- SEC Ornelle COREPS Basse-Normandie
- VIOUX Yann COREPS Lorraine

## A) Transcription des échanges de la matinée

### Introduction

#### Intervention de Joëlle Averlan, Région Poitou-Charentes

Quelques mots pour vous remercier d'être présents pour participer aux travaux de la « cellule de veille sur l'emploi » du COREPS. Je remercie tout particulièrement Monsieur le Député Jean-Patrick Gille pour sa présence et pour le temps qu'il veut bien nous consacrer pour échanger sur le rapport de la mission parlementaire « Les conditions d'emploi dans les métiers artistiques », et sur les 27 recommandations qui en découlent. Merci également aux représentants des autres COREPS ou collectivités venues jusqu'à nous. Ce sujet nous intéresse tous. Nous le développerons à l'issue de la présentation de Jean-Patrick Gille.

Je voulais rappeler que la région Poitou-Charentes, à travers sa participation assidue aux travaux du COREPS, venait chercher, entre autres choses, dans cet espace de dialogue territorial, matière à réflexion pour construire, renouveler ou adapter sa politique. Je dis « entre autres choses » car la région Poitou-Charentes, par son expertise et sa connaissance du secteur, peut parfois aussi amener de la matière à réflexion.

Dans tous les cas, je suis persuadée que ce lien étroit avec d'une part les forces vives qui font la vie culturelle et artistique des territoires, mais également avec les penseurs, les chercheurs qui analysent sous des angles divers les pratiques et les conditions de travail du secteur, est une composante essentielle à de futures lignes de perspectives des politiques publiques.

Merci pour votre présence, et par anticipation pour votre participation active et renouvelée à nos travaux.

#### Intervention d'Anne-Christine Micheu, DRAC Poitou-Charentes

Merci Monsieur le Député de nous avoir rejoints et de bien vouloir co-animer cette séance de travail sur

une thématique qui est très importante pour la structuration et la vitalité de la création dans ce pays. C'est une thématique qui redevient un peu d'actualité en cette fin d'année par rapport à la question du protocole et la présentation du travail de cette mission parlementaire qui reprend des choses sur lesquelles on était déjà un peu en travail, mais qui « dédramatise » un peu la question de l'intermittence, qui, ces dernières années, avait été mise à mal dans la sphère publique et politique.

Pour nous, cette instance du COREPS est très importante car c'est un lieu qui vit depuis des années et qui permet cette permanence d'un échange entre les organisations syndicales, les partenaires publics et la profession de manière générale. C'est aussi un lieu qui permet, au-delà des analyses du débat, de porter des objectifs concrets qui ont pu se traduire notamment dans l'accord-cadre pour développer la capacité de la profession.

### **Intervention de Jean-Patrick Gille, député d'Indre et Loire, rapporteur de la mission parlementaire sur les conditions d'emploi dans les métiers artistiques**

Je suis venu avec mon assistant parlementaire, Vincent Tison, qui est adjoint à la culture de Joué les Tours, et qui m'a beaucoup assisté dans ce travail. Je ne suis pas un spécialiste des questions culturelles. J'essaie d'être un spécialiste plutôt des questions d'emploi. Je suis Vice-Président de la commission des affaires sociales et je m'intéresse aux questions d'emploi. Ma vraie spécialité, c'est la formation professionnelle, notamment l'insertion professionnelle des jeunes puisque par ailleurs je m'occupe des Missions locales, dont je suis président national. Nous avons créé une convention collective, et c'était intéressant pour mes collègues d'avoir quelqu'un qui connaisse les questions de paritarisme, de travail sur la formation, de conventions collectives etc...

L'originalité a été d'avoir une démarche commune entre les gens de la Commission culture et ceux de la Commission emploi. Nous avons donc fait une mission d'information parlementaire mixte entre des gens de l'emploi et des gens de la culture. J'en étais le rapporteur, et mon collègue UMP, Christian Kert, spécialiste des questions de l'audiovisuel et de la culture, en était le Président.

Nous avons fait le choix, dans cette mission, de ne pas partir d'un bilan, mais de partir de la situation actuelle et de se projeter vers le futur. J'ai l'impression que le rapport a été assez bien accepté et soutenu, de mes collègues de l'UMP jusqu'à la CGT qui a même fait un communiqué de satisfaction. C'est une situation assez rare pour la souligner.

L'objectif que je m'étais fixé était d'arriver à faire un diagnostic partagé. Je me suis demandé si l'on pouvait se mettre en gros d'accord sur ce qui se passait, sur les chiffres, etc ». J'ai la faiblesse de croire que quand dans un sujet on arrive déjà à se mettre d'accord sur « quel est le problème », « quelles sont les questions à résoudre », on a déjà fait la moitié du chemin.

Après il y a les 27 recommandations. La mission porte sur l'ensemble de la problématique de l'emploi culturel. J'ai cru comprendre que vous, vous étiez plutôt sur le spectacle vivant, mais il y a d'autres sujets : - le spectacle enregistré, - le cinéma où ça chauffe un peu en ce moment au niveau des conventions collectives, - les questions des plasticiens qui sont en grande difficulté, - les questions des photographes parce que leur système économique s'effondre.

On a essayé de traiter aussi, mais peut-être pas assez, le basculement de toute une partie de l'économie culturelle vers l'industrie du numérique. On ne l'a pas bien traité parce qu'on était en parallèle de la commission Lescure. Il y a une vraie réflexion à mener sur les modèles économiques.

J'en reviens au spectacle vivant et au cinéma. Sans avoir fait un bilan sur les années passées, j'ai été marqué, mais positivement, par le fait qu'il y a eu la crise de 2003 qui a engendré un gros travail conventionnel. C'est un secteur très complexe. Je n'ai toujours pas intégré le nombre de syndicats professionnels. Le spectacle vivant a abouti à beaucoup de choses. Le travail conventionnel est fait.

Le cinéma a du mal à aboutir. Il y a des gens très spécialistes. Je dirai même que l'un des effets de la réforme de 2003, c'est que les individus eux-mêmes sont devenus des spécialistes. Les intermittents et les gens installés dans le système sont « pointus ».

Je pense qu'il y avait, dans la réforme de 2003, la volonté, qui a été suivie des faits, de faire sortir toute une série de personnes par le bas, de renforcer le système pour les gens bien inscrits dedans, et puis il y a ceux qui étaient inscrits en limite du système et qui ont été « délogés ». Un autre effet de la réforme, était-il voulu ou pas, je finis par croire que c'était voulu, était de complexifier le système pour « déloger » du monde. Généralement, cela n'a pas eu cet effet-là, et les personnes potentiellement bénéficiaires se sont plutôt adaptées au système. J'ai rencontré des gens qui gèrent leurs heures avec des logiciels, pour être en phase dans un système qui est très compliqué. C'est la perception que j'ai eu en entrant dans cette analyse, d'où ma volonté de faire un diagnostic, de prendre position sur la question de l'intermittence et d'avoir des propositions pour une sortie plutôt vers le haut, alors qu'en 2003 c'était une sortie par le bas.

Je veux expliquer et conforter le système de l'intermittence et en même temps je considère que cela ne doit pas être l'horizon indépassable du salariat du secteur culturel. Si l'on peut faire en sorte que les gens aillent vers le CDI, ce serait mieux aussi. Je dis cela parce que j'ai rencontré des gens qui finissaient par vous expliquer que l'intermittence est la grande invention du 20<sup>ème</sup> siècle et qu'il faudrait quasiment la généraliser à l'ensemble du salariat. Je suis prêt à conforter le système, mais je ne défends pas cette thèse-là. Je dis que c'est un dispositif très utile, et j'ai pris position pour dire que l'on a intérêt à le défendre sinon notre économie ou notre politique culturelle va s'effondrer. Pour autant je ne renonce pas à dire à Monsieur Pflimlin qu'il faut faire avancer les choses à France-Télévision.

Cette invention très originale de l'intermittence a permis à partir des années 80 cette explosion culturelle en France, cette explosion des festivals, mais aussi une atomisation des personnes. Vous connaissez l'argumentation un peu centrale qui a fait basculer du rapport : c'est la question du milliard de déficit pour l'UNÉDIC. Comptablement, il existe. Les cotisations liées au CDDU rapportent en gros 250 millions d'euros, les dépenses d'indemnisation de personnes qui ont été en CDDU et qui ont besoin d'une indemnisation à un moment c'est 1 milliard 250 millions. La question, et là je me suis opposé à la Cour des comptes, est de savoir comment on analyse cela.

Si on arrête tout, qu'est-ce qui se passe ? Mon raisonnement est de dire que l'on ne repasse pas à zéro. Les gens ont des droits. On rebascule dans le régime général et c'est beaucoup moins adapté à la vie qu'ils mènent, et ce qui me paraît pertinent c'est de réfléchir sur le surcoût que représentent les annexes 8 et 10 par rapport au régime général. Et là, on arrive à un chiffre plus raisonnable qui est de l'ordre de 320 millions d'euros de surcoût. Je considère que c'est le montant du vrai déficit.

Est-ce qu'on peut le résorber ? J'ai fait toute une série de propositions chiffrées que vous avez du regarder : limiter les abus et les cumuls, se demander si quelqu'un qui fait plus de 150h dans un mois ne doit pas basculer sur un autre type de contrat... Même si on applique tout ce que j'ai dit, on économise 100 millions. Je pense qu'il faut le faire pour envoyer un message. Sinon, pour un salarié d'un régime normal, cela peut lui paraître bizarre que quelqu'un qui en 8 jours a des cachets de 4 à 5 000 € puisse en plus, pour les 3 semaines qui restent dans le mois toucher encore 7 000 €. Pour un salarié lambda ce système peut paraître étrange.

Je propose que, tout confondu, une même personne ne puisse pas toucher plus de 4 000 € dans le mois. Si c'est 5 000 € dans le mois on économise 7 millions, Si c'est 4 000 € on économise 30 millions, Si c'est pas plus de 3 000 € on économise 100 millions. J'étais plutôt à 4 000 € parce que c'est l'indemnisation maximale que peut toucher quelqu'un qui ne travaillerait pas du tout dans le mois mais qui aurait beaucoup travaillé avant.

Je prends position, et je dis « Est-ce que ce n'est pas justifié que la société vienne aider la politique culturelle de ce point de vue-là ? ». C'est une économie importante, une « industrie » florissante, non

délocalisable, en pleine expansion, donc il faut plutôt la soutenir. D'autant plus qu'on fait la démonstration que contrairement à ce que pouvaient croire certains esprits inquiets, on n'est pas dans un dispositif qui n'est pas géré, qui n'est pas en pleine expansion de déficit. Le système est plutôt stabilisé. Le nombre d'intermittents est en légère progression, mais c'est globalement plutôt stabilisé. Il y a quelques tensions avec la cour des comptes. Je fais quelques comparaisons : on a donné 300 millions aux buralistes parce qu'on pensait que la politique d'augmentation du prix du tabac allait faire baisser la consommation et qu'ils auraient un manque à gagner. Finalement ils n'ont pas perdu de pouvoir d'achat puisque les gens ont continué de fumer. De la même manière, pour les fêrus de l'industrie, je dis « est-ce que vous ne croyez pas que l'on sponsorise indirectement l'industrie automobile ? ». C'est à peu près le même nombre de salariés que dans l'économie culturelle, soit 300 000 environ. Qu'est-ce qu'ils font ? Quand ça va bien, ils embauchent plein de jeunes pour 6 mois en contrat de professionnalisation et en CDD, et pendant les six mois d'après, c'est l'UNÉDIC qui paye. Puis ils rebauchent les mêmes au mois de janvier suivant. Personne ne m'a fait aucune remarque là-dessus. C'est un peu provocateur même si c'est vrai, et je m'attendais à être attaqué. Personne n'est venu me contredire là-dessus.

Où en est-on maintenant ? On en est un peu nulle part, il faut l'avouer. Tout le monde est assez satisfait du rapport. Qu'est-ce qui va se passer ?

Sur la question de l'intermittence cela relève des discussions UNÉDIC qui devraient commencer à l'automne, discussions assez complexes puisqu'elles portent d'abord sur le régime général qui est en grande difficulté avec un rythme déficitaire de 5 milliards par an. Cela prépare des négociations très difficiles entre les partenaires sociaux. D'un certain côté, cela a sauvé le régime de l'intermittence parce que depuis des années le régime de l'UNÉDIC était en déficit entre 1 et 2 milliards, et comme ils considéraient qu'il y avait 1 milliard qui était lié à l'intermittence, on disait que c'était la faute de l'intermittence. Là finalement ça relativise, et ça ne pèse plus que 20 %. D'un coup, tout le monde a dit « même si l'on massacre le régime de l'intermittence et que l'on récupère 300 millions sur 5 milliards, c'est un élément qui joue dans le contexte. Le régime intermittent renvoie aux annexes 8 et 10, et comme ce sont des annexes, cela se discute généralement après. Cela pose deux problèmes :

- d'abord ce ne sont pas des personnes telles que vous, directement concernées, qui négocient. Néanmoins les collègues de la CGT ont des liens avec leur Confédération qui négocie. Je dis des liens pas seulement pour la CGT parce que parfois ce n'est pas si simple que cela. Les gens qui sont du métier n'ont pas forcément la même approche et les mêmes considérants que la Confédération. La négociation peut être biaisée par des considérants politiques qui dépassent complètement le cadre des intermittents.
- ensuite, vous avez vu l'actualité récente : l'ensemble des partenaires sociaux sont d'accord pour dire qu'il n'y a pas le feu et qu'ils commenceront à négocier au mois de janvier. C'est déjà prorogé de trois mois, et à mon avis ce sera plutôt six mois, ce qui pose un problème de calendrier pour l'annexe parce que l'on retombe à la veille des festivals.

L'autre actualité qui démarre, c'est ce qui sera mis dans le projet de loi sur la création artistique dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques. J'ai vu que le projet de loi reprenait une partie des propositions que j'avais faites, même concernant l'intermittence, alors que l'on peut considérer que la plupart des décisions relèvent en fait d'une discussion. Il y a visiblement une volonté du gouvernement d'inscrire le dispositif dans la loi.

J'ai été aussi interpellé sur la préfiguration de l'article 13 qui dit que les collectivités publiques qui font du spectacle devraient respecter les conventions collectives. Ils viennent tous me voir en me disant que s'ils elles les respectent, ça ne peut plus marcher. Les conventions collectives sont plutôt faites pour être respectées, mais je vois bien un gros sujet qui est en train d'arriver. C'est le contexte, mais il s'est un peu reculé puisqu'il est renvoyé, dans le meilleur des cas au 1er semestre 2014. Donc on a encore un temps de réflexion pour préparer tous ces débats.

Le dernier point, c'est la sortie par le haut. Comment inventer des mécanismes une fois que l'on a conforté le dispositif de l'intermittence, et « assaini » ce qui pourrait paraître parfois pour le grand public des excès

qui sont montrés du doigt, et qui fragilisent le système ? Comment faire des sorties par le haut, avec des CDI ? J'ai fait des propositions qui devraient relever du Code du travail et qui prêtent à discussion :

- Si un salarié en CDDU fait plus de 600 heures avec le même employeur, l'obligation à l'employeur de lui proposer un CDI. Dans l'état actuel des choses, le salarié lui-même refusera le CDI, mais c'est une manière de faire réfléchir le salarié et l'employeur et de se demander si l'on n'est pas aux limites du système. Ça peut être conventionnel, et ça existe déjà. Mais il faudrait le généraliser à tout le monde.
- Deuxième sujet, plus contraignant, dire la même chose, mais à 900 heures (pourquoi pas 800, ou 1 000 on peut en discuter), mais là dire qu'il y a requalification, ou obligation à l'employeur de faire un CDI. Il peut y avoir des effets pervers, il faut sûrement les mesurer. Je ne suis pas naïf, mais ma volonté est d'envoyer un signe et d'essayer de stabiliser les personnes dans l'emploi. Ce n'est pas si simple que cela. Des personnes pourraient y perdre en rémunération.

D'autres problèmes sont en train d'arriver. L'explosion de l'intermittence, c'est à partir des années 80. Le système se stabilise comme ça, plus une politique volontariste du gouvernement, les années Lang etc... Il y a des gens qui sont rentrés dans le système à ce moment-là et qui y sont toujours. Ils sont en train de s'interroger sur leur retraite. Donc ils peuvent être demandeurs d'une certaine stabilité. Pour une bonne partie de ces gens-là (quelques dizaines de milliers de personnes), la moitié de leurs revenus sont apportés par le complément UNÉDIC, complément qui pour certains est même majoritaire. Sauf que leurs retraites ne sont calculées que sur la moitié de leurs revenus.

Autre sujet, par exemple dans les médias, toute la souplesse à France-Télévision est apportée par des intervenants, ceux qui font le week-end, ceux qui font les vacances, mais la semaine ils peuvent être cadreur, travailler sur le cinéma etc..., donc ils ont d'excellents revenus, le système fonctionne bien pour eux. Mais ils sentent que France-Télévision commence à les utiliser de moins en moins et que leur fin de carrière pourrait être difficile.

On a le même sujet chez les maquilleuses, les coiffeuses, etc... J'en ai rencontrées. Elles pensent que la bonne idée, c'est de devenir auto-entrepreneur, et là ce n'est pas terrible tout de suite. Je maintiens qu'il faut conforter le système de l'intermittence, mais qu'en même temps, les structures de création, de diffusion, ne doivent pas tuer la poule aux œufs d'or mais mener une réflexion en termes de ressources humaines pour essayer de stabiliser les gens.

## Echanges avec la salle

### Intervention de Vincent Léandri, délégué en région du SYNDÉAC

Je dirige un théâtre de 12 salariés. Je suis accompagné d'Emilie Leloup qui représente la Cie Productions Merlin, d'Anne Théron. Cela me paraissait important pour cet échange qu'il y ait aussi le regard des artistes puisque nous, directeurs de théâtre, nous ne sommes pas au même endroit. En tout cas, pour ce qui me concerne je n'ai aucun intermittent technique que j'embauche sur les volumes horaires que vous indiquez.

Merci pour votre exposé et aussi parce qu'il y a des choses que l'on a envie d'entendre. C'est important de sortir de la stigmatisation. Ce que vous avez pu faire dans ce sens-là me paraît extrêmement important, et c'est vrai que cela donne envie d'échanger. L'expérience de personnes venant d'autres secteurs et apportant un regard différent sur notre secteur, cela me paraît important.

Ma grande inquiétude, à l'heure actuelle, est plus sur le contexte global qui est l'érosion, voire la très grosse menace de ce que l'on appelle le « potentiel artistique » dans nos structures, qui fait que nous risquons d'être de moins en moins générateurs de contrats pour les compagnies et les artistes.

Nous avons des partenaires territoriaux dont les moyens baissent, et nous sommes extrêmement inquiets.

Je suis très content que vous ayez parlé de la loi d'orientation sur le spectacle vivant parce que nous avons des attentes très fortes. Le SYNDÉAC a déjà préparé un projet que je vous invite à regarder parce que je trouve que c'est une autre proposition. Je pense qu'il faut repositionner la place de l'artiste et la place de l'art dans une ambition globale. On sent une marginalisation des préoccupations dans des contextes électoraux divers. Vous parliez de la préoccupation d'assainir les pratiques pour aller au plus près du respect des conventions ; il y a un travail qui existe en région Poitou-Charentes dans ce sens.

L'expérience que j'ai, c'est que nous, lieux, nous ne co-produisons pas assez, nous n'achetons pas assez cher les spectacles pour qu'ils arrivent au niveau de viabilité économique. Donc il y a bien un problème, en tout cas pour le spectacle vivant.

La Région est un partenaire qui est devenu essentiel pour nos structures et avec qui nous avons beaucoup d'échanges. En revanche, il y a beaucoup de baisse au niveau des départements et c'est national, des érosions fortes au niveau de Villes et c'est de plus en plus, d'où le signal d'alarme que je tire. Quand vous dites que le système est stabilisé, je prends le pari avec vous que si dans les trois années qui viennent il n'y a pas un plan de relance, cela va « faire très mal ».

J'insiste sur le fait que si l'on ne refonde pas le sens des politiques publiques de la culture au niveau national, si l'on ne renouvelle pas la perspective du contrat avec les collectivités territoriales à tous les échelons, si l'on n'acte pas de l'obligation de la compétence culturelle dans les lois de la décentralisation qui sont en train de se mettre en place, on va au devant de dangers, même s'il y a un relatif optimisme que je partage sur le dossier de l'intermittence, sur lequel je trouve que l'on se parle et que l'on avance.

Au niveau de la profession nous avons fait des propositions en lien avec la CGT, avec les intermittents et les précaires. Un travail de chiffrage est en cours. Nous proposons que l'on sorte de l'indemnisation à partir du seuil 3 000 €, donc en dessous des 4 000 € que vous proposiez tout à l'heure. Je peux dire qu'il y a des artistes qui sont dans cette optique-là.

La question de la date anniversaire me semble extrêmement délicate. Nous y sommes très attachés dans notre syndicat. Le fait d'avoir une date anniversaire flottante, c'est empêcher de se projeter dans une saisonnalité et cela met les salariés dans une posture délicate. C'est une méconnaissance de la spécificité de nos métiers. C'est quelque chose qui peut poser problème par rapport aux autres secteurs. Là c'est vraiment une spécificité de l'annexe. Je suis persuadé que le retour à une date anniversaire fixe est quelque chose de très important pour l'emploi artistique.

## **Réponse de Jean-Patrick Gille**

Ce n'est pas pour me défausser, mais la question des crédits, des budgets, du Ministère de la culture, des collectivités locales, ce n'est pas mon sujet. Après, on peut se lancer dans tout un débat sur le budget, sur l'économie, la fiscalité, la pause fiscale, mais il faut faire ça à la pause déjeuner. Je partage votre analyse. Si on fait tout cela d'un côté, et que de l'autre les budgets s'effondrent, on va vers un problème.

Quand j'ai dit que le système était stabilisé, je ne parlais pas du point de vue économique. Je voulais faire passer l'idée, pour le grand public, que le système de l'intermittence est original, que c'est un bricolage. J'ai travaillé avec le sociologue Mathieu Grégoire, qui l'explique bien. Il dit « vous avez des réformes qui ont été mises en place, qui ont été pensées. Il y a une utopie au départ, puis le mouvement social le porte, et puis à la limite, il y a un compromis ou pas, etc... ». L'histoire de l'intermittence n'est pas celle-là. Il y a un côté « bricolage » au fil des négociations, entre notamment la CGT et le CNPF à l'époque, et l'on a hérité d'un système.

Quand je dis « stabilisé », je veux dire que cela a été le fruit d'un « bricolage », au sens où il n'y avait pas un programme pré-établi, et qu'en même temps, maintenant c'est un système qui fonctionne et qui permet de gérer beaucoup de situations différentes. Il y a plein de personnes dans des statuts différents

dont le régime de l'intermittence permet de traiter les situations. Et en gros, le nombre de personnes qui sont dans ce régime est lui-aussi stabilisé. Ce sont des messages à envoyer au grand public. C'est la population de salariés de France la mieux connue de Pôle Emploi, de l'UNÉDIC, de la Caisse des congés spectacles, etc... En plus ils ne sont que de 100 à 150 000. Si l'on recoupe tout cela, on sait tout de leur vie. Le grand public a l'impression de payer pour cela, donc c'est important de leur dire que l'affaire est maîtrisée, que l'on sait où ça va et ce que cela coûte.

Concernant la date anniversaire, il y a un premier élément. On en parle dans le rapport. Ce qui peut paraître choquant, c'est qu'on ne l'a pas mis dans les préconisations. Cela pour plusieurs raisons :

1 - on n'était pas tous d'accord,

2 - je savais que si je mettais cette préconisation, on ne parlerait que de cela. La date anniversaire, comme système, je trouve que c'est plutôt bien. Mais la question qui est derrière, c'est « est-ce que l'on reste aux 507 heures ? ». Et là, je ne serais pas tout à fait d'accord. Les 507 heures, c'est un chiffon rouge. Si on était revenus à la date anniversaire, immédiatement derrière il fallait se demander si l'on revenait aux 507 heures ou pas. Et là, on n'aurait parlé que de ça... C'est le risque dans ce genre de choses.

Je pense que ce doit être un sujet de discussion. Il faut se demander si l'on doit faire une sorte de deal en revenant sur la date anniversaire parce que pour tout le monde c'est plus facile à gérer, que ce soit les employeurs ou les salariés.

Mais si on revient à 507 heures, ce qui est réclamé par certains et je peux le comprendre, on revient en amont de la réforme de 2003. Je pense que ce n'est pas possible. Donc, est-ce que l'on rajoute quelques heures et en même temps on rajoute aussi la possibilité de valoriser des heures d'enseignement, ce qui me semblerait une bonne idée, notamment avec la réforme des rythmes scolaires. Je renvoie ça à une forme de négociation.

3 - cela pose un dernier problème, c'est que l'intermittence, même si c'est compliqué, c'est finalement un système de droit rechargeable. Or, revenir à une date anniversaire ce serait en sortir au moment où normalement on devrait généraliser le principe des droits rechargeables pour l'ensemble du système d'assurance chômage. c'est inscrit dans la loi. Je suis un peu spécialiste de ça, mais je n'ai pas encore vu tout à fait comment on allait faire.

Je me suis dit que si je mettais cela en préconisation n°1 tous les autres sujets disparaîtraient. Et en plus c'est un sujet de tension mais qui mérite d'être posé. Le compromis que j'ai trouvé, c'est de le traiter tel que je viens de le rappeler là dans le rapport, mais de ne pas le mettre en exergue.

### **Intervention d'Anne Guiriec, SYDCAR-SYNAVI**

C'est peut-être anecdotique, Monsieur le Député, mais j'ai trouvé quant à moi symptomatique la façon dont vous avez évoqué les intermittentes, sous la forme d'une coiffeuse. J'ai entendu comédien, réalisateur, et vous vous êtes rattrapé. Je sais que nous sommes dans une démocratie représentative, et je vous trouve merveilleusement représentatif dans ce domaine. Je ne fais pas partie du collectif H/F Poitou-charentes mais je le soutiens, et en tant que représentante du SYNAVI, je tiens à souligner que cette problématique de la carrière des femmes dans les métiers artistiques, c'est un problème en suspend, que personne n'arrive à régler. Certes les artistes ont des problèmes dans leur profession, mais les artistes femmes, ont en plus le problème d'être des femmes. C'est anecdotique, mais je tenais à le préciser.

### **Réponse de Jean-Patrick Gille**

Cette problématique existe dans tous les secteurs. En ce moment je travaille sur les retraites. Les pensions

de retraites, c'est 40 % de différence entre les hommes et les femmes. En même temps, les retraites c'est un sujet optimiste sur ce point, puisque les carrières des femmes ont nettement évolué. Je parle des carrières, pas des salaires. Les femmes travaillent plus que la génération qui a 80 ans aujourd'hui.

Je pensais que dans votre question vous alliez évoquer un autre sujet, sur lequel on a avancé, c'est celui des « maternelles ». Je les ai reçues, et c'était très bien parce que cela a convaincu l'ensemble de mes collègues. Le sujet était très technique. On a alerté Marisol Touraine qui a pris la circulaire qu'il fallait prendre, notamment en envoyant des consignes à la CAF. La lecture qu'elle faisait des situations n'était pas la bonne.

Il y a d'autres choses très techniques à régler que je n'ai plus en tête, mais c'est un sujet auquel je suis attentif parce que c'est un scandale patent, qui est lié à des complexités. Certaines vont sans doute être réglées grâce aux consignes qui ont été envoyées, mais c'est un sujet qu'il faut suivre. On a créé un climat qui consiste à faire émerger le problème et tout le monde s'est accordé à dire qu'il fallait le régler. Au 21<sup>ème</sup> siècle, on ne peut pas laisser des personnes en difficulté par rapport à la maternité parce qu'elles sont dans le régime de l'intermittence. La volonté de régler le problème est là. Après il faut mettre en place tout ce qui, d'un point de vue réglementaire et administratif, permettra de le faire. J'essaie de suivre ça sérieusement.

### **Intervention de Patrice Massé, CGT-Spectacle**

Votre rapport et vos recommandations, effectivement, nous les avons saluées en leur temps, et à nos yeux cela va dans le bon sens. Ce qui nous paraîtrait intéressant maintenant, c'est qu'il ne finisse pas, comme bon nombre de rapports ou de recommandations, dans un tiroir. C'est bien l'objet de telles rencontres, avec la mise dans un même espace de l'Etat, des collectivités territoriales, des collectivités locales et de nous les professionnels au sens large, avec les employeurs, les salariés et leurs représentations.

Vous abordez un certain nombre de choses dans votre rapport et vos recommandations, par rapport aux collectivités territoriales, non seulement concernant leurs modes de financements mais aussi leurs modes de salariat, parce que les collectivités sont de gros employeurs d'artistes et de techniciens du spectacle.

Par rapport aux modes de financements, à la Région on a un certain nombre de débats, et il y a des choses qui vont dans le bon sens.

En ce qui concerne l'Etat, et vous en êtes un des représentants, nous avons entamé des discussions par rapport aux modes de financements des structures labellisées, scènes nationales, scènes conventionnées etc..., et par rapport aux modes de financements des compagnies, qui majoritairement en sont restées à un financement « au projet », qui à nos yeux ne peut pas favoriser la qualité de l'emploi.

Le financement « au projet » est un mode de financement intuitu personae. Le mode de création des compagnies en France c'est souvent de la micro entreprise et, par exemple, dans certaines préconisations, la DRAC considère qu'un artiste = une compagnie. C'est très caricatural, mais ça en revient à peu près à ça, et ce n'est vraiment pas la manière de favoriser un emploi de qualité et de favoriser, ce que nous réclamons, des emplois à plein temps et la création de CDI.

Les collectivités territoriales, cela fait partie d'un certain nombre de préconisations qui sont encore à l'état de débats dans la loi d'orientation. Nous espérons qu'elle va très vite venir en débat à la représentation nationale. Le Ministère de la culture joue un peu la montre puisque dans le calendrier initial cela devait venir en débat en mars, puis cela a été reporté en novembre, et là, on sent une réticence à ce que ces débats puissent s'amorcer à l'Assemblée Nationale.

Néanmoins, dans l'article 13, il y a des préconisations par rapport aux collectivités territoriales, et nous souhaiterions que soit inscrit le fait que lorsque les collectivités territoriales sont employeuses d'artistes ou

de techniciens du spectacle, puisse leur être appliquée une convention collective. Mais c'est très compliqué d'un point de vue législatif, voire constitutionnel. Et de préférence, il y a la convention collective des entreprises artistiques et culturelles qui, grosso modo, couvre tous les salariés et toutes les structures du monde subventionné de la culture, le principal étant qu'il y ait au moins une convention collective qui puisse s'appliquer.

Enfin, pour revenir au débat sur les annexes, nous préconisons que le plafonnement des revenus de l'emploi et des revenus des ASSÉDIC soit fixé à 175 % de la tranche A de la sécurité sociale, qui est d'environ 3 100 € bruts. On s'approcherait ainsi des 5 000 €. C'est une proposition. Cela montre au moins qu'avec nos employeurs on est sur les mêmes perspectives et qu'on a, grosso modo les mêmes orientations. Après, tout reste à négocier.

### **Réponse de Jean-Patrick Gille**

Je ne pense pas que le Ministère joue la montre. Je pense qu'ils sont plutôt victimes du calendrier. Je ne connais que des Ministres qui ont des projets de loi...

J'ai vu le premier sujet que vous avez évoqué lorsque j'ai participé à la table ronde de l'ONDA à Avignon. Comme il y a un financement par projet, cela encourage la création, la production, mais on multiplie les projets et il faudrait trouver un système pour que chaque production soit un peu plus diffusée, avec plus de spectacles et plus de représentations. On voit bien qu'il y a une logique un peu folle. Il y a une réflexion à mener là-dessus. Multiplication des projets au détriment des représentations, cela fragilise le salariat. L'un des revers du système de l'intermittence, c'est que cela atomise le salariat, distend le rapport du salarié avec son employeur. Cela a des qualités aussi en donnant au salarié une certaine liberté puisqu'il est sécurisé par le système. Il y a une sorte d'équilibre qui a été trouvé. Ce que vous dites, et vous n'êtes pas le seul à le dire, c'est « Attention, tout cela fait système ».

Comment améliorer les choses ?

Il faut améliorer le système en ne perdant pas de vue l'objectif, quand on le peut, d'essayer de passer des gens sur des CDI, sur quelque chose de plus stabilisé. Pour les métiers de techniciens, il y a des choses qui peuvent être faites. J'ai beaucoup critiqué France Télévision. A Radio France, il y a eu tout un plan sur les postes de techniciens, avec une titularisation des personnes.

On en arrive à l'article 13. Là, je pense qu'il faut discuter. Normalement, si vous embauchez des gens en CDDU, c'est rattaché à une convention collective. J'ai remarqué que personne ne le sait. Si un employeur peut avoir recours à ce type de contrat, qui n'est pas dérogatoire puisqu'il existe mais qui est dérogatoire au type d'emploi normal, c'est lié à des règles d'utilisation qui sont inscrites dans les conventions collectives.

**Patrice Massé** : il y a le code du travail.

**Jean-Patrick Gille** : oui, vous avez raison. Selon le type d'emploi et le secteur d'activité, c'est régi aussi par une convention collective qui donne les règles. Certaines conventions « limitent » ou « encadrent » le recours au CDDU. Cet article 13 pose problème parce que l'on arrive à vos deux questions.

Ceux qui sont venus me voir en me disant « si il faut appliquer ça, on n'y arrive plus », c'est parce qu'ils ont des questions budgétaires, et qu'ils se demandent comment ils vont faire. Là, on est au cœur du problème concernant les financements. Sur les budgets, notamment de l'Etat et de la culture, j'ai l'impression qu'il y a beaucoup de choses qui vont sur les grands opérateurs parisiens et qu'il y a peut-être des marges.

**Vincent Léandri** : que ce soit le respect des conventions ou l'idée de développer des modèles tout à fait

intéressants, comme vous l'avez défendu à l'ONDA par exemple en développant des séries de représentations, cela signifie que l'on pourra peut-être programmer moins de projets, et que par conséquent les choix des propositions artistiques risquent de se faire dans une tension plus forte. Pour ma part, je n'ai pas de contestations majeures par rapport à vos propositions. En revanche, j'ai à insister sur le fait que l'on ne s'en sortira pas en disant « il y a trop d'argent à Paris », ou « il faut prendre de l'argent à Paris ». A un moment, il faut un plan de relance, assainir nos pratiques avec la volonté de discuter tous ensemble, et le faire à la fois dans une vision globale et avec des moyens nouveaux qui nous permettent de reconstruire des choses.

L'Etat a tout fait pour ne pas baisser ses aides, mais si l'on considère que depuis 10 ans on est à un taux d'inflation de 2 % cumulés et qu'en valeur absolue l'inflation n'a pas été prise en compte, cela fait moins 25 % des moyens de l'Etat au niveau global.

Donc il y a un vrai problème de tension générale et il ne faut surtout pas entrer sur le terrain de jouer Paris contre la province, ou de sortir des annexes des techniciens et des artistes. Sinon on ne s'en sortira pas.

**Anne-Christine Micheu** : cela fait deux ans que les opérateurs parisiens renvoient sur les régions les 6 % qui sont prélevés par Bercy sur le budget du programme création . Nous n'avons pas eu de dégel de crédits depuis 2 ans, mais par contre ils sont reconstitués en prenant sur les marges des opérateurs parisiens. Donc il y a un effort du Ministère de la culture.

**Jean-Patrick Gille** : il y a un autre travail qui peut être réalisé, qui ne résout pas vos problèmes de budget, c'est de faire la démonstration que c'est une économie, ou une industrie. On peut insister sur le fait que dans notre pays la culture est importante économiquement. Elle est essentielle dans la bataille de l'emploi. Mon argument fort, c'est de dire, concernant le déficit de 1 milliard : « Ne croyez pas que si vous arrêtez vous allez réaliser une économie de 1 milliard. Vous allez économiser 300 millions comptables, mais vous allez mettre par terre une économie qui est un peu fragile, donc cela va être une catastrophe ».

Si on déstabilise ce qui s'est constitué, on va vers une catastrophe économique dans ce secteur, alors qu'il est porteur.

### **Intervention d'Hugues Roche SYDCAR-SYNAVI**

L'intermittence m'a toujours fait penser au dopage chez les cyclistes. Au départ l'EPO, c'est fait pour guérir. L'intermittence c'est fait pour accompagner la perte d'emploi, pour les raisons que l'on peut penser autour de l'assurance chômage. Et en fait, elle est détournée de son objet pour doper. On dope à la fois les équipes, c'est à dire les entreprises, pour qui c'est une manne intéressante qui permet de produire à moindre coût en « bidouillant », et dans un contexte exacerbé. C'est plutôt intéressant de pouvoir faire de la concurrence un peu déloyale. C'est intéressant aussi pour les artistes, pour les techniciens, parce que cela assure un revenu. On sait qu'au bout de 4 mois d'emploi on va tirer un revenu à peu près correct, donc que cela va permettre de travailler gratuitement, de dissimuler. Tout cela "n'est pas très grave" et permet de "créer encore plus", de "faire son métier" etc...

Quelques chiffres : on prend un salaire moyen de 2 000 €, une entreprise qui va déclarer un artiste ou un technicien, c'est autour de 48 000 €. Si elle « bidouille » avec l'intermittence, cela va lui coûter autour de 25 000 €, et l'intermittent ne va pas gagner 2 000 €, mais 3 000 €. A partir de ces chiffres, on comprend que cela intéresse vraiment tout le monde.

Les collectivités, les pouvoirs publics, ferment les yeux : il y a de la création en France. Le ministère en arrive même à subventionner intuitu personae des individus, des artistes. Ces gens-là sont déclarés sur leur personne. L'argent passe par une entreprise mais ce sont très souvent des intermittents. Ça, c'est spécial ministère de la culture.

Après on pourrait se demander : inspection, pouvoirs publics, comment cela est-il possible ? C'est parce qu'ils manquent de moyens. On sait que les inspecteurs du travail se mettent en grève, il y a de la dépression. Ils sont toujours sollicités, ils n'ont absolument pas les moyens de faire leur travail. Repensons un peu au Festival d'Avignon. Imaginez une bande d'inspecteurs qui débarquerait à Avignon ! On les empêcherait de faire leur métier, il y a trop d'argent en jeu, trop d'intérêts.

Ensuite, les diffuseurs. Eux-aussi y ont intérêt. Les créations coûtent ainsi moins cher. On organise même du off. Les artistes s'auto-exploitent. Ils viennent travailler gratuitement et il n'y a pas d'inspection. Personne ne contrôle, ni Châlons, ni Aurillac, ni Les Francfolies. Tout le monde s'arrange de ce système-là, on ferme les yeux. C'est une hypocrisie totale, comme dans le cyclisme. Le résultat, c'est une concurrence absolument déloyale parce qu'il y a des gens dans les entreprises, ou des salariés dans les collectivités, qui essaient réellement de respecter la convention collective et la règle du jeu. Mais les autres sont en concurrence totalement déloyale. On le vit tous les jours. Par exemple, un lieu à Avignon, et sept compagnies, dont une du Poitou-Charentes qui avait signé une convention et qui était la seule à payer ses artistes.

C'est une injustice et une totale déréglementation qui s'installent. Dans Télérama, en 2003, Monsieur Mennequerre avait dit que le milieu artistique était l'avant-garde du libéralisme le plus total. Cette phrase avait fait scandale. On est tous de mèche dans ce système-là, auto-entrepreneurs, salariés, entreprises. Du coup, il y a une pléthore de créations, avec un ministère qui incite à la création, et une diffusion qui est totalement à l'abandon. Et je n'évoque que les structures qui existent, sans parler de celles qui ne demanderaient qu'à exister partout, parce que du public, il y en a. C'est vraiment une histoire de pouvoirs publics. Pour moi, tout ce système amène une grande précarité.

Nous, au niveau du SYNAVI, qui est un syndicat d'employeurs représentant des petites compagnies mais aussi des compagnies plus importantes, nous avons travaillé autour de l'emploi. Dans nos contacts avec les collectivités territoriales, nous avons insisté sur le fait qu'il fallait que les conventions et les aides des collectivités soient appuyées sur l'emploi. Dès l'instant où l'on est aidé par une collectivité, il doit y avoir une contrepartie en termes de respect de la convention collective, de respect de l'emploi, ce qui n'est pas le cas de toutes les collectivités, notamment au ministère de la culture.

Notre syndicat s'est posé des questions sur un label, sur une carte professionnelle pour éviter tous ces abus, et je trouve que c'est un débat qui devrait être posé même si il y a des oppositions qui se comprennent. La principale chose à faire autour de l'intermittence, c'est de lui redonner son but premier, faire en sorte que personne n'ait intérêt à tricher. Et le mieux, ce sont les contrôles, donc des moyens en plus pour l'inspection du travail, pour contrôler les lieux, les festivals, dont le festival d'Avignon.

Enfin, je voudrais dire que je suis pour appauvrir les riches en faveur des autres. Paris, c'est 60 % de l'argent du spectacle vivant qui va sur 10 ou 11 structures parisiennes, ce qui est scandaleux. Une soirée à l'Opéra de Paris c'est l'argent du cirque sur une année en France.

## **Réponse de Jean-Patrick Gille**

Ce que vous dites s'appuie sur des exemples vrais. Est-ce que l'on peut pour autant en tirer une théorie, ce que vous ne faites d'ailleurs pas.

Il y a une théorie plutôt de droite qui consiste à dire que le système de l'intermittence est un système de subventions privées. En gros, c'est ce que vous venez de dire. Ce n'est pas faux. Cela n'a pas été mon fil directeur, mais intellectuellement on peut raisonner là-dessus. Tout ce que vous avez dit est dit parfois aussi par des artistes qui ne se considèrent pas de droite, mais qui revendiquent une forme de liberté de choisir.

Il y a une interrogation. Je me la suis posée, mais globalement j'ai plutôt l'impression que cela permet que

le système tienne. Ce qu'il faut, c'est maintenir les négociations et les discussions, les conventions collectives qui encadrent l'utilisation, afin de ne pas partir vers une sorte de jungle comme vous pouviez le décrire.

Nos amis de Pôle Emploi sont assermentés depuis un an, et eux-aussi peuvent effectuer des contrôles. Entre l'UNDÉDIC, Pôle Emploi, la Caisse des congés spectacles, et les autres dispositifs qui existent, on peut maintenant faire de gros rapprochements grâce aux ordinateurs. En tout cas, on peut donner des consignes allant dans ce sens-là.

Je ne suis pas du tout pour le flicage, mais il faut faire vivre une culture de la déclaration. Le système est bien, mais il repose sur une forme de collusion. Il peut y avoir une collusion entre un employeur et son salarié, ce qui n'est pas vrai dans le système d'emploi classique régi par le code du travail.

Il y a des milieux qui s'y prêtent plus que d'autres, comme le cinéma. C'est pour cela que la convention collective du cinéma, c'est compliqué. Les gens sont déclarés les 15 premiers jours du mois, les autres jours c'est l'UNÉDIC qui paye alors qu'ils sont encore sur le tournage. Le système fait que tout le monde y est gagnant, sauf en fin de carrière.

Donc il faut faire bouger ça sans mettre tout le système par-terre. Je fais le parallèle avec la SACEM. Il faut une politique de contrôle d'un côté et une politique d'explications de l'autre. On peut changer les mentalités. Maintenant les gens se disent « quand je ne déclare pas, je vole les artistes ». C'est l'ensemble de toutes ces déclarations qui font que l'on a créé un système où il y a de la rémunération qui arrive.

Donc il faut une partie de contrôle et une culture de la déclaration. Ce n'est pas simple et je ne sais pas très bien comment on va s'en sortir sur les conventions collectives du cinéma. Je pense qu'il faut aller vers le respect du travail conventionnel. C'est plutôt cela que je défends. Dans tout le système économique, il y a toujours à la marge des gens qui trichent. Il faut les contrôler et ne pas envoyer un message où l'on dit que c'est normal, sinon on détruit le système de l'intérieur.

Concernant la carte professionnelle, je n'ai rencontré personne qui défende ce système. Vous êtes le premier. La CFDT a quant à elle défendu la carte d'amateur. Cela me paraît assez complexe. Nous avons fait des préconisations. La loi d'orientation les reprend pour essayer de cadrer cette affaire des amateurs.

La carte professionnelle, personne n'en veut. Qu'est-ce qui fait la carte professionnelle ? C'est si vous rentrez dans l'intermittence, ce qui pose problème.

**Patrice Massé** : je ne suis pas intermittent, mais je suis professionnel.

**Jean-Patrick Gille** : oui, mais notamment chez les jeunes, l'idée est de se demander si ils vont rentrer dans le cadre des 507 h. A la question « Qu'est-ce que vous faites dans la vie », les gens répondent « Je suis intermittent ». Intermittent, ce n'est pas un métier, mais c'est ancré.

### **Intervention de Nicolas Marjault, élu à la culture, Ville de Niort**

Mon point de vue sera celui d'une collectivité territoriale, et un point de vue n'est pas forcément représentatif pour moi.

Appartenir à une collectivité territoriale où la culture est une priorité budgétaire qui a plutôt connu des « vaches grasses » depuis 5 ans, c'est plus facile. Niort, c'est un doublement du budget de la culture en 5 ans, c'est le passage d'une structure labellisée à 4 structures labellisées nationalement en 5 ans, ce sont des dispositifs nouveaux, etc... L'exception est à double titre, c'est que je dois être l'un des derniers élus communistes à la culture en Poitou-Charentes... J'ai été très content de lire vos 27 recommandations, parce que c'était une vraie bonne nouvelle dans le domaine de l'emploi. Je pense que le diagnostic est bon et il est même à creuser dans deux domaines. Il est bon parce qu'il intègre les plasticiens. Le

lumpenprolétariat de la culture, ce sont les plasticiens. Il faut intervenir vite, et c'est essentiel.

**Jean-Patrick Gille** : j'ai voulu le mettre en exergue et j'ai commencé par eux. En même temps, on n'a pas tellement de solutions, si ce n'est les collectivités locales avec le droit d'exposition et le 1 % qu'il faut respecter. C'est vraiment complexe.

**Nicolas Marjault**: en effet, les collectivités territoriales ont un rôle central à jouer sur cette question.

L'autre domaine que j'aurais aimé voir creuser, c'est le secteur des musiques actuelles qui est totalement déstructuré, et ces préconisations ne suffiront pas à y mettre de l'ordre. En termes d'emploi culturel j'insiste toujours sur ce domaine-là parce qu'il ne bénéficie pas de la même structuration que le spectacle vivant et c'est la plus grande machine de travail au noir que je connaisse, avec des lieux de diffusion privés, commerciaux. Je passe sur l'état des lieux dans le domaine, qui est assez effrayant.

Puisqu'il était question du rapport entre les collectivités territoriales et l'Etat, je voudrais souligner deux choses :

Il faut que l'on sorte d'une partie de poker menteur. Le poker menteur, c'est l'Etat rappelant aux collectivités territoriales leurs obligations légales. Il faut être honnête. Je pense que quand les choses ne sont pas ou peu appliquées, c'est d'abord par ignorance. Après, l'ignorance peut friser l'incompétence...

Il y a un énorme travail de pédagogie à faire sur le secteur de l'emploi culturel. Le faire c'est gagner une seconde bataille, dans une période de financements contraints. A Niort, on a gagné la bataille de la culture contre la voirie. On fait moins de trottoirs, mais on fait beaucoup plus de culture... Un maire rural est convaincu d'être élu sur les questions de voirie. Ce n'est pas une fatalité. Ça passe par ces questions-là, et ce serait une façon de faire progresser l'emploi culturel.

A l'inverse, les collectivités territoriales ont un malin plaisir à renvoyer l'Etat à ses engagements financiers. Je ne dis pas qu'ils n'existent pas, mais souvent, c'est un vide abyssal de propositions politiques. Je suis frappé de la faiblesse du niveau des politiques culturelles aujourd'hui, de comment on les définit, comment on les porte, et comment on les défend.

J'entends l'argument économique industriel, mais cet argument m'inquiète toujours quand il vient à une période où l'on sort de 10 ans de sarkosisme. On s'est appliqué à tuer la démocratisation culturelle et je pense qu'il faut reposer cette question-là. Et donc on rebondira sur la question d'emploi culturel. Un secteur entier de l'emploi culturel n'est pas suffisamment évoqué dans tous nos débats, c'est tout ce qui accompagne la création artistique. J'aimerais que l'on discute de l'état de précarité des médiateurs culturels, des chargés de diffusion, des administratifs, des comptables qui sont à 10 ou 20 % et qui sont souvent des filles qui multiplient les emplois avec statuts différents (autoentrepreneurs pour une compagnie, intermittent pour une autre compagnie, etc...). Tout cela existe. Nous, nous l'avons étudié sur le Niortais, et cela pose d'énormes problèmes. Ce sont des gens qui n'auront jamais des droits sociaux complets.

Localement, nous avons commencé à proposer des choses qui n'ont pas vertu à être des exemples nationaux, mais c'est juste pour dire qu'il ne faudra pas oublier que derrière la création artistique il y a une première périphérie d'emplois qui est considérable, qui n'est pas plus reluisante que l'emploi artistique, mais qui en revanche est moins bien défendue, voire pas du tout, et qui est très isolée. Ce sont des gens qui ne se rencontrent même pas dans les festivals. Derrière il y a de vrais questionnements.

Après, je n'enterre pas la question des moyens, posée par le SYNDÉAC. Effectivement, une des préconisations, et c'est celle-là qui nous montre qu'il y aura quand même une discussion sur les moyens in fine, c'est la question des représentations. On est tous d'accord pour dire qu'il faut des séries, ne serait-ce que pour varier les publics, pour se donner le temps d'intervenir, pour avoir une présence plus longue des artistes.

On est sur un secteur à financements croisés, mais on est aujourd'hui sur au moins trois points d'interrogations qui vont impacter ces financements : - la question de dotation globale de financements vers les collectivités territoriales, - la réforme des collectivités territoriales, avec le regroupement de métropoles, et j'en suis un partisan, à condition qu'elle s'accompagne d'une démocratisation de l'élection. Est-ce que nos compétences politiques sont adaptées à l'échelle des politiques publiques ? Ce n'est peut-être pas tout à fait le cas. Si l'on repose le principe de la démocratisation culturelle comme fondateur de nos politiques publiques, on se rend compte que l'un des premiers obstacles de la démocratisation culturelle est l'éloignement géographique, l'isolement dans les territoires, avec des aires de rayonnement de la puissance publique qui ne sont pas du tout adaptées aux besoins effectifs en termes de politiques publiques. Il faudra réfléchir aussi sur ces questions.

Sur les conventionnements, il faut parler des questions de la pluri-annualité qui doit être au cœur des discussions. Qu'est-ce qui doit la fonder, à partir de quels critères objectifs ?

### **Réponse de Jean-Patrick Gille**

Je suis d'accord avec tout ce que vous dites. Cela me fait penser à un sujet que l'on n'a pas évoqué sur la question de l'économie et des financements. Vous avez parlé des plasticiens, je l'ai dit tout à l'heure pour les photographes. Plus personne n'a le sentiment avec Facebook qu'il y a des droits d'auteur pour les photos. On a le sentiment que tout cela est libre de droits, avec des gens qui défendent la liberté totale, ce qui peut se comprendre. Il y a là une réflexion qui n'est pas aboutie et qui doit impacter aussi le spectacle vivant. En même temps qu'il y a l'explosion du numérique et des contenus culturels qui se diffusent, le disque se casse la figure, quoiqu'il paraît qu'il redémarre un peu. Le spectacle vivant, les grands spectacles, les grandes tournées, marchent comme jamais. Il y a sûrement là des possibilités de financements à trouver. Il paraît que c'est la pause fiscale et qu'il faut arrêter de créer des taxes, mais là il y a une évolution majeure que personne ne maîtrise bien. On a les mêmes questions sur la presse avec tout ce basculement sur le numérique. Mais il ne faut pas être complètement pessimiste. On va sûrement trouver à un moment une sorte de modèle économique là-dessus.

**Nicolas Marjault** : je n'ai pas parlé de la fiscalité, mais la question des échelles va se poser. Si on reste sur des compétences municipales, ce sont les ménages qui payent. Si on passe sur des compétences territoriales, ce sont les entreprises. C'est un détail, mais en termes de fond, qu'est-ce que ça signifie derrière ? Ce n'est pas la même chose.

**Fred Mousson** : les cartes professionnelles qui ont existé dans le cinéma n'étaient pas liées à l'intermittence mais à la carrière professionnelle.

**Jean-Patrick Gille** : c'est bien ce que je disais. Soit c'est le système Hollywood, il faut avoir la carte, soit c'est le système du cinéma d'avant-guerre. Si on va au bout de la réflexion, le système de l'intermittence tue le système de la carte professionnelle. Pour les jeunes générations, le rite de passage qui fait que l'on peut dire que l'on est professionnel ce n'est pas un examen sur la qualité de ce que l'on fait mais la capacité à décrocher les 507 heures.

**Fred Mousson** : on a parlé des conventions collectives et de la régulation du secteur. Il y a des outils qui existent et que l'on a du mal à faire fonctionner, ce sont les commissions de licences d'entrepreneurs du spectacle. Je fais partie de cette commission en Poitou-Charentes depuis plusieurs années. On s'aperçoit dans le fonctionnement qu'il peut y avoir des passe-droits, avec des avis défavorables qui passent malgré tout. Les agents qui travaillent au sein de la commission des licences de la DRAC sont en sous-effectifs et n'ont pas le temps de faire le travail pour nous envoyer en amont les réflexions d'AUDIENS, de la DIRECCTE, de l'URSSAF, etc... Je reçois des dossiers avec seulement le nom de la personne et de l'entreprise.

Quant à Pôle Emploi, ils ne siègent plus. On nous a dit que Pôle Emploi avait décidé de ne plus assister aux

commissions de licences. Or, ce qui est intéressant dans cette instance, c'est qu'il y ait un débat contradictoire.

Dans le cinéma, ce qui pouvait correspondre aux licences d'entrepreneurs du spectacle, les cartes professionnelles de producteurs, ont été supprimées. Cela amène une dérégulation et n'est pas étranger à l'état dans lequel on est à l'heure actuelle de la négociation de la convention collective du cinéma. Pour les musiques actuelles, ce serait bien de rajouter une licence 4. D'autre part, on a appris que les commissions de licences allaient être simplifiées, ce qui m'inquiète.

**Jean-Patrick Gille** : quelle est votre perception de la négociation de l'assurance chômage ? Avez-vous des échos en interne ?

**Patrice Massé** : je voudrais revenir sur le conventionnement et les aides aux projets. Quand l'Etat conventionne un certain nombre de compagnies, c'est une aide à la structuration qui permet à certaines entreprises de structurer, de favoriser un emploi en CDI, de favoriser la diffusion d'un spectacle et le travail autour, d'avoir le temps de faire un travail de qualité.

Mais quand la DRAC choisit de déconventionner afin de favoriser l'émergence, la diversité des projets, la diversité culturelle, c'est prendre aux riches pour donner à une compagnie un peu plus pauvre qui va pouvoir peut-être se structurer. Mais par cette méthode, la conséquence est que les compagnies déconventionnées sont obligées de prendre des mesures, et là je le dis en tant que salarié. En tant que salarié, j'ai besoin d'avoir une entreprise qui soit structurée, qui ait des financements pérennes, afin que je puisse avoir un travail et un emploi de qualité.

On peut parler de ce qui se passe au sein de grandes structures nationales, les opérateurs nationaux. Je serais le premier à constater que l'emploi des deniers publics peut certainement être amélioré dans ces structures-là. Mais quand l'Etat choisit de ponctionner le budget de ces structures et leur fond de roulement, cela n'améliore pas leur fonctionnement ni la qualité d'utilisation des fonds publics. C'est la première chose qui est faite si on licencie des salariés. En tant que représentant de salariés, je dis que ce n'est pas forcément la bonne solution. Je préférerais que l'on travaille sur l'utilisation des fonds publics, leur destination, le cahier des charges, et que l'on arrête avec ce mode de financement d'aide au projet qui est déstructurant pour les entreprises et par voie de conséquence pour les salariés.

En ce qui concerne l'annexe chômage, je ne suis pas sûr que ce soit bon que le sujet soit reporté. Avant de parler des annexes, il convient de parler du régime général. Et là, le gouvernement, mais aussi le MEDEF et la CFDT sont dans une situation délicate... Tant que la courbe du chômage n'a pas été inversée, ce n'est pas le moment de parler des conséquences en matière d'indemnisation. Lorsque la courbe du chômage passera dans l'autre sens, peut-être que l'on pourra en parler. C'est la seule analyse qui a été faite. Les annexes viendront après le mois de juin...

### **Intervention d'Anne-Christine Micheux**

Sur les questions des aides aux compagnies, la marge de manœuvre dans les régions est très limitée. Elle est liée aux règles des circulaires et aux règles d'emploi des crédits qui sont complètement cadrées par la loi de finance et les indicateurs que nous avons de rotations des sorties et des rentrées de conventionnements des nouveaux projets et des non-nouveaux projets. Les deux objectifs de cette politique c'est d'être plutôt sur la structuration d'équipes qui ont un projet solide et qui peuvent vivre dans la durée, et en même temps c'est la diversité. Donc on a les deux. L'indicateur emploi a été très important dans les DRAC suite au rapport Latargé. Il y a eu des marges de manœuvre là-dessus, et progressivement l'indicateur entrées/sorties des nouveaux projets qui cadre notre obtention de crédits a fait bouger les lignes. A budget constant, forcément, on perd. Concernant les commissions de licences, cela fait partie des sujets « modernisation action publique ». Je n'ai aucun élément là-dessus. Sur la question des emplois dans les DRACS, ici en Poitou-Charentes, on a droit à un emploi. C'est vrai que le flux est important et que

c'est tendu dans les services. Il y a un problème qui est lié à la simplification, c'est celui des pièces que l'on a réglementairement le droit de demander. On n'a plus droit aux DADS qui sont les seuls éléments qui permettent de vérifier les minimas sociaux dans les conventions collectives. Donc il y a la question temps, mais il y a aussi la question des choses qui ne sont pas opposables. Aujourd'hui, si il n'y a pas un relais quand on a des observations ou des présomptions sur certains dossiers qui vont passer parce qu'on n'a pas le droit d'aller plus loin en commission de licences, si ils ne sont pas repris dans le versus contrôle, s'il n'y a pas un lien entre les deux, forcément on est un peu ligotés.

### **Intervention de Céline Magnant (Syndicat du Cirque de création)**

Nous souhaiterions savoir comment est accueillie la proposition de supprimer l'abattement pour frais professionnels, proposition que nous soutenons au sein du syndicat ? D'autre part, par rapport à la proposition autour des 900 h, c'est quelque chose qui nous interroge parce que dans la profession du cirque, les artistes peuvent être aussi techniciens quand il s'agit de monter leur matériel, leurs chapiteaux, leurs agrès, et que sur des tournées de trois ans, on peut facilement arriver à être sur du 900h. Cette requalification en CDI nous semble un peu compliquée et pas forcément dans le sens de la stabilité des entreprises et le risque surtout d'aller chercher un autre artiste quand cela ne va pas dans la consolidation de certains emplois artistiques.

### **Réponse de Jean-Patrick Gille**

Sur la proposition de supprimer l'abattement pour frais professionnels, je m'attendais à plus de réactions, mais il n'y en a pas tellement eu. Sur la proposition autour des 900 heures, si l'on raisonne sur le cas que vous évoquez, la personne est très présente dans le cirque donc elle fait ses 900h, c'est plutôt intéressant. Quel est le sujet ? Je ne suis pas spécialiste du cirque.

**Vincent Léandri** : il y a des pics d'activité dans les créations de cirque qui font que vous avez, pendant un an ou deux forcément 900 h. Après, pour moi cela ne pose pas de problème majeur, dans la mesure où c'est juste une obligation à proposer, ce qui n'est pas la même chose que des structures permanentes qui recrutent des intermittents d'une année sur l'autre 900h, ce qui pose un problème...

**Jean-Patrick Gille** : la même personne peut être à la fois artiste et technicien dans la même structure, donc j'ai plutôt l'impression que cela amène de l'eau à mon moulin. Autant lui faire un contrat solide avec en plus quelque chose que l'on a bien repéré dans le cirque, dans la danse, c'est le problème de l'âge qui arrive rapidement. L'intermittence c'est sympa, mais passé 45 ans, cela se gâte.

**Céline Magnant** : sauf que les équipes artistiques au sein des compagnies bougent. Ce ne sont pas les mêmes d'une création à l'autre.

**Jean-Patrick Gille** : dans ce cas-là, on retombe dans le cas classique de l'intérimaire.

**Vincent Léandri** : un spectacle de cirque, c'est 6 mois minimum de production, et après c'est une exploitation de 2 ans. Donc le problème effectivement c'est que la nature même de la temporalité des productions dans le secteur du cirque fait que vous pouvez avoir pendant deux ans 900 h avec une même personne, mais après, vous avez la possibilité de créer avec quelqu'un d'autre, et dans ce cas-là vous ne pouvez pas le garder en CDI parce que ce n'est qu'un interprète. C'est un cas particulier sur le secteur du cirque qui à mon avis peut se régler.

**Jean-Patrick Gille** : notre économie va vers ça. Après on rejoint le problème plus général. Sur les métiers de réalisateur, on a évoqué le contrat de projet. On a discuté avec les gens, ils n'y sont pas favorables, on ne l'a pas retenu. L'exemple du cirque est intéressant. Quand on a fait cette proposition, on a pensé à l'audiovisuel, et notamment à l'audiovisuel public. Je n'ai pas pu creuser jusqu'au bout, je n'en ai pas la

preuve, mais on m'a dit que les journalistes que vous voyez tous les soirs sont des intermittents. Et là, on veut envoyer des messages en disant que ce n'est pas possible puisque les gens viennent travailler tous les jours, etc... Je pense qu'il faut réexpliquer à tout le monde la présomption de salariat. Attention de ne pas faire de l'intermittence un régime de l'autoentrepreneur sécurisé et généralisé. L'intermittence, ce n'est pas de subventionner de manière privée toute une série de personnes. C'est une dérive que nous avons évoquée tout à l'heure. On est dans un système basé sur une présomption de salariat organisée, avec des règles particulières qui doivent être encadrées au minimum d'un point de vue conventionnel. Il faut développer des fonctions d'employeur et envisager des sorties par le haut, c'est à dire que des compagnies puissent créer des postes fixes, comme des postes d'administrateurs, puis des postes de techniciens. Il ne faut pas perdre de vue cet objectif.

**Fred Mousson** : dans la convention collective de l'audiovisuel public il y avait déjà une clause qui requalifiait en CDI à partir de 140 jours. Les plus gros abus ont eu lieu, pour notre région, dans le cinéma d'animation à Angoulême. Les techniciens du cinéma d'animation travaillent sur des productions qui peuvent durer jusqu'à deux ou trois ans, sur des métiers techniques. Et maintenant il n'y a plus que de l'intermittence. Il n'y a plus un CDI dans les studios.

**Jean-Patrick Gille** : là on est dans du concret. Il y a des conventions collectives avec des listes, des postes, et on peut en supprimer quelques uns. Tout cela peut tenir si en même temps que l'on conforte et que l'on stabilise économiquement, on fait accepter par le grand public l'idée que c'est plutôt bien, mais en même temps il ne faut pas exagérer. Il faut sortir certains types d'emploi du recours au CDDU. Ce n'est pas simple mais c'est cela que j'appelle la sortie par le haut. J'appelle tout le monde à prendre ses responsabilités là-dessus. Attention à la facilité qu'offre une forme de collusion salariés/employeurs. Si tout le monde agit ainsi, à la fin le système explosera.

## B) Compte rendu des ateliers

### 1) Rappel des modalités de travail

A partir des échanges de la matinée, les participants sont invités à formuler des sujets possibles pour les travaux du Coreps (comité de pilotage, groupe de travail) en utilisant la méthode suivante :

1. Ecrire individuellement sur un post-it une idée, une question, une action,... Chaque proposition est énoncée oralement au groupe, puis le post-it est collé sur un tableau.
2. Regrouper ensuite les post-it par thèmes et les nommer.
3. Choisir les deux thèmes qui semblaient prioritaires : « La réglementation » et « Les nouveaux modèles économiques ». (Compte-tenu du nombre restreint de personnes présentes, il a été convenu de ne pas travailler en sous-groupe car tous les sujets identifiés ne pouvaient être traités).

### 2 ) Thèmes identifiés et nommés

#### Nouveaux modèles économiques

- Aller vers de l'emploi permanent
- Economie sociale et solidaire et entreprises culturelles
- Sommes-nous prêts à changer de « culture » ? ( = travailler autrement, d'autres ressources, intégrer les dimensions de diversité et droit culturels , ...)
- Aider à la mutualisation-collectivisation des moyens pour les artistes
- Quelles alternatives au modèle de l'intermittence ? Quelle reconnaissance et soutien à l'artiste entrepreneur ?
- Structuration du secteur ⇒ structuration juridique des finances culturelles = quelles alternatives, quels

changements ?

## **Economie et diffusion**

- Aider la diffusion en priorité, quels moyens ?
- Comment favoriser les séries de production ?
- Faut-il que le spectacle vivant coûte beaucoup plus cher ?
- Faut-il favoriser les séries de représentations au détriment de la diversité ?
- Info média actuelle : les prix des places de spectacle n'ont jamais été aussi élevés. Et pourtant ces spectacles affichent complet. De nombreux petits spectacles de qualité ne trouvent plus preneur.
- Est-ce que les retombées économiques sont un objectif ou un résultat/effet ?

## **Mobilité internationale**

- Artistes et techniciens étrangers et intermittence ?
- Les annexes 8 et 10 et l'Europe : no future ?
- Secteur culturel pro à la française et cadre européen : comment dépasser la seule dimension économique (cf directive service) ?
- Quels effets leviers( fiscal, social,...) en faveur des entreprises artistiques pour favoriser l'emploi permanent ?

## **Réglementation**

- Portage salarial
- Quelles limites à l'intégration des artistes amateurs dans une création professionnelle ?
- Sous-traitance à tous les étages = collectivités, institutions culturelles, compagnies, prestataires ( administratifs, techniques,...) comment réguler ?
- Formation, information, pédagogie sur la notion de salariat
- Présomption de salariat
- GUSO
- Convention collective
- Limiter les CDDU : sur quels métiers ?
- Prévention ou contrôle ?
- Tout le monde doit être payé sur les festivals en région ( pas de off)
- Date anniversaire : quel enjeu de négociation ?
- Mener des actions pour contrôler le travail dissimulé, le portage salarial, etc...

## **Politiques publiques**

- Coordination entre ministères
- Financements publics
- Rôle d'opérateur des collectivités : respect des convention collectives
- Quelles évolutions souhaitées dans les dispositifs en région Poitou-Charentes
- Quelle politique publique de la culture ? Et non du seul ministère de la culture.
- Culture et politique publique des nouveaux découpages territoriaux : quels processus de co-constructions ?
- Démocratisation de la culture ? : Accès pour tous, gratuité mais artistes et techniciens rémunérés
- Médiation culturelle
- Education artistique et nombre d'heures
- L'éducation artistique et culturelle dans les contrats locaux / contrats de territoire : apport des artistes ?
- Lier fermement toute demande de subvention (projet ou convention) à une déclaration de convention collective

- Le nécessaire décloisonnement
- Transversalité + décloisonnement = loi d'orientation ?

## **Plasticiens**

- Quel accompagnement des plasticiens ?

## **Coreps**

- Où en sont les Coreps dans leurs travaux, leurs priorités ?
- Place des Coreps au plan national ? Quelles actions inter-Coreps ?

## **Droit des femmes**

- Quels droits pour les artistes ( femmes) et techniciennes ?

## **Les temporalités de l'artiste**

- Entrée dans la profession : zone grise entre amateurs et professionnels ? La tolérance zéro est-elle souhaitable ?
- Temps de représentation, temps de création, temps d'entraînement
- Reconnaissance de la pluri-activité des intermittents : artiste, technicien, formateur, enseignant ?
- Tricoter les différents droits des artistes et techniciens au regard de leur poly-activité = régime général et annexes

## **3) Thèmes développés**

### **Thème n°1 : Nouvelles alternatives : comment aller vers de l'emploi permanent**

- Pourquoi veut-on intervenir sur ce sujet ?
- Parcours professionnel
- Entreprise et « santé »
- Finalité d'une chaîne d'action
- Nouvelles solutions
- Modes de coopération
- Aides sous conditions (primes aux nouvelles pratiques)
- Accord cadre pourrait être un levier pour agir

### **Thème n°2 : Réglementation**

- Information : qui informer ? compagnies, acheteurs de spectacle, collectivités, ...
- Formation
- Sensibiliser aux enjeux du respect de la réglementation : vie des artistes salariés
- Sensibiliser au prix d'un spectacle
- Expliciter la chaîne de production
  
- Eléments d'un plan d'action
  1. Sensibiliser et informer
  2. Procédures incitatives
  3. Contrôles sanctions